

Intérimaires de DPD France : vous avez les mêmes droits que les embauchés

Le collectif CGT DPD France défend les intérêts de tous les travailleurs. C'est pourquoi nous avons remarqué que beaucoup d'intérimaires n'avaient pas le même taux horaire que les salariés moyens propres !!

En effet, depuis le 19 décembre 2023 et les nouvelles grilles de salaires du Transport, les travailleurs ouvriers de la CCNTR ont vu leurs taux horaires augmenter de 12,09 € au lieu de 11,81 € auparavant chez DPD. Important de bien voir avant janvier que les taux horaires de vos précédentes missions étaient bien de cette somme. Après 2 mois d'ancienneté, vous bénéficiez aussi des tickets restaurant ou de l'allocation de repas décalée de 4.20 € si votre période de travail ne comprend pas la pause déjeuner !! Et sans limitation d'ancienneté, de l'indemnité spéciale de la CCNTR de 4.32 € actuellement !!

Un seul avantage par pause déjeuner déterminé par les conditions des accords et de la CCNTR (se rapprocher des élus CGT pour plus d'informations)

Car La loi le stipule bien : « Article L1251-43 du Code du travail : 6°) Le montant de la rémunération avec ses différentes composantes, y compris, s'il en existe, les primes et accessoires de salaire que percevrait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification professionnelle équivalente occupant le même poste de travail. ».

Pour faire simple, un intérimaire doit percevoir le même taux horaire et les mêmes avantages dans les mêmes conditions d'obtentions que les salariés de l'entreprise où il exerce sa mission !!!

Certaines agences intérim, même si parfois ce sont les chefs d'agences qui ne donnent pas l'information, font le forcing pour ne pas payer mais il suffit de leur montrer les textes pour les obliger à respecter vos droits !!

N'hésitez pas à nous contacter par le biais de notre DSC Cedric Persia à l'adresse gutserrk@gmail.com ou votre élu CGT le plus proche de vous pour qu'ils vous fournissent les textes dont vous avez besoin.

Travailleurs intérimaires, réclamez votre dû à votre agence d'intérim et faites passer le mot !!!!

Le Collectif CGT DPD France est là pour tous les travailleurs qu'importe votre statut !!!

